

8.

# Aménagement de logements encadrés

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

**PROJET : 185, rue Jean-Pierre Michels - logement encadré**

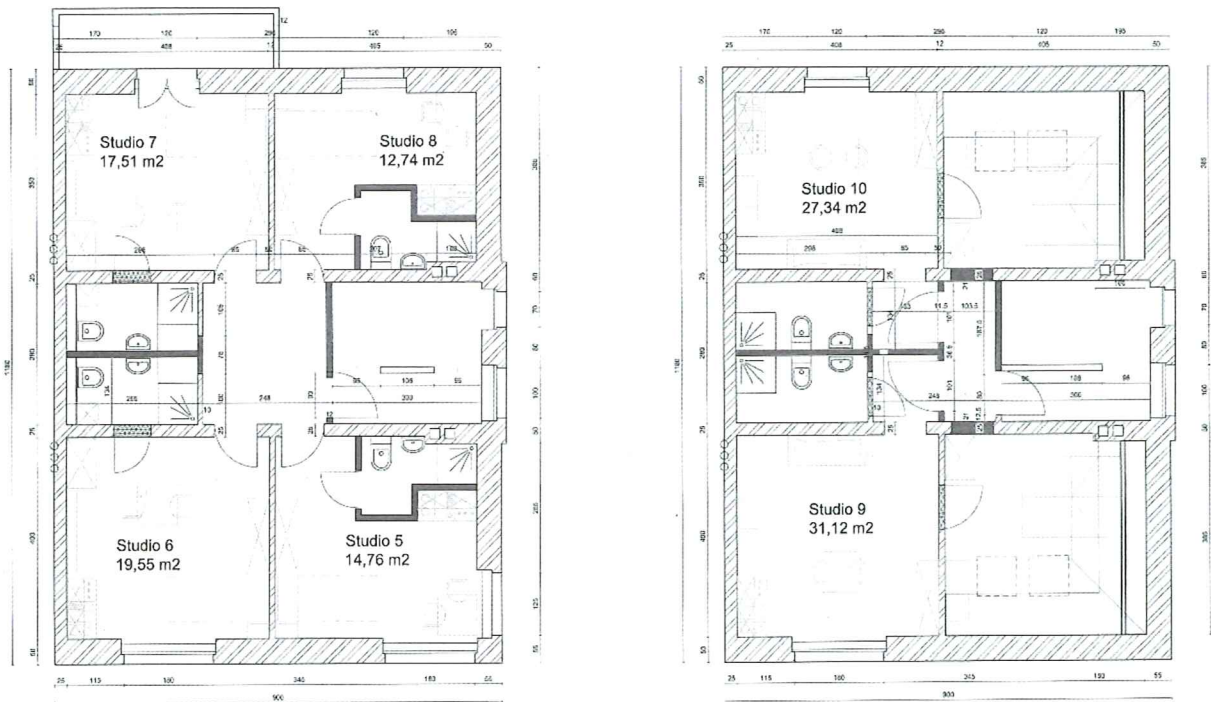
**Note intermédiaire :**

Suite à l'acquisition de l'immeuble en 2009, un premier devis avait été voté et les travaux de rénovation et de transformation ont débutés en 2011.



Actuellement, les travaux sont en cours pour aménager 10 petits studios pour 1 et 2 personnes comme logement encadré. Tous les studios disposent d'une salle de bains individuelle.





Par ailleurs, le bâtiment disposera de divers locaux communs et d'un jardin dont les résidents devront s'occuper.

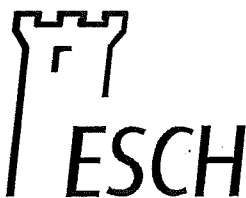


Comme le nom du projet l'indique, les résidents seront encadrés par une équipe spécialisée qui passera régulièrement pour vérifier si tout va bien, respectivement les aider à maîtriser les affaires courantes de la vie.

La structure une fois terminée sera gérée par notre foyer abrisud pour donner la possibilité à diverses personnes pour réintégrer la société tout en réapprenant à vivre tout seul. Le concept de gérance est développé par abrisud.

La fin des travaux est prévue avant l'automne 2012.  
Esch-sur-Alzette, le 7 juillet 2012

Luc Everling  
Architecte Directeur



Service de l'Architecte  
4-12, rue de l'École  
L-4103 Esch-sur-Alzette

www.esch.lu

Esch-sur-Alzette, le 22 juin 2012  
Article : 4/0710/2123/040  
Objet : 185, rue JP Michels  
Logement encadré  
Concerne : Devis complémentaire à voter

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre en annexe, aux fins de vote par le Conseil Communal, un devis complémentaire ainsi qu'un crédit spécial de 127.000,00 € pour travaux supplémentaires dans le cadre de l'aménagement des logements encadrés dans l'immeuble sis au 185, rue JP Michels à Esch-sur-Alzette.

Afin de mieux pouvoir profiter des locaux disponibles, l'ancien réservoir de mazout va être enlevé et les jardins à l'arrière de la maison vont être aménagés.

Par ailleurs, suite au nombre élevé d'unités de logement, les réseaux sanitaires et électriques ont dû être renforcés au niveau de la capacité et distribués autrement. Cela a engendré des frais supplémentaires considérables.


Cette nouvelle dépense est à inscrire à l'article 4/0710/2123/040 du budget des dépenses extraordinaires.

Elle sera couverte par une économie équivalente pour 2012 à l'article 4/0420/2123/004 (Ecole Nonnewisen).

**Total à voter: 127.000,00.- €**

Le cas échéant, le devis est à identifier clairement par une mention du genre « Approuvé par le Conseil communal dans sa séance du ... »

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués



Everling Luc  
Architecte Directeur

Date : : Esch-sur-Alzette, le 21 juin 2012  
Objet : : **Supplément pour rénovation d'une maison communale sise à 185, rue Jean-Pierre Michels comprenant :**  
10 petits studios,  
Salle de séjour et bureau administratif.  
Concerne : : ***Devis estimatif***  
Article :

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Mesdames, Messieurs,

Veillez trouver ci-dessous le devis supplémentaire estimatif des travaux, du projet cité en rubrique, avec prière de le soumettre pour approbation au Conseil communal.

Désignation des travaux	Montant htva
<b>1.0 TRAVAUX DE GROS ŒUVRE</b>	
1.1 Ouverture du jardin avant pour enlever et recycler un réservoir à mazout en fer ainsi que les 1500l de mazout.	3.500 €
1.2 Ouverture du trottoir pour agrandir le tuyau du raccord d'eau.	3.000 €
<b>2.0 INSTALLATION CHAUFFAGE ET SANITAIRE</b>	
2.1 Supplément à cause de divers problèmes techniques	90.000€
<b>3.0 AMENAGEMENT DU JARDIN</b>	
3.1 Raccord du chemin vers les 2 jardins voisins( propriétaire : Commune Esch), mise à disposition pour le foyer. Vue le nombre élevé des habitants et le surface réduite du jardin, cette décision a été prise après le début du chantier.	5.000€
<b>4.0 FAUX PLAFONDS</b>	
6.1 Faux plafonds dans les studios, dûs à une fine épaisseur de la dalle. La structure de la dalle nous oblige de fixer tous les gaines électrique sur le plafond.	8.500€
<b>TOTAL (htva)</b>	<b>110.000 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>126.500 €</b>
<b>Arrondi</b>	<b>127.000 €</b>

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Everling Luc  
Architecte